UCP Flash

8 décembre 2016
N° 693 – 21e année

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris
UCP@paris.fr - http://cadresvp.free.fr/

25 ans, l'enthousiasme de la jeunesse !

Le 2 décembre dernier, l'UCP a soufflé sa vingt-cinquième bougie.

Quand le syndicat UCP a été créé, en 1991, certains n'y voyaient qu'un événement de circonstance qui ne s'inscrirait pas dans la durée… Vingt-cinq ans plus tard, la preuve est fournie qu'un syndicalisme différent des autres est possible et qu'avec les moyens qui sont les siens, l'UCP peut demeurer une organisation syndicale représentative au sein des administrations parisiennes au fil des élections professionnelles.

Union de syndicats professionnels représentatifs des catégories A, B et C dont la vocation est d'agir dans l'intérêt des agents, sans jamais les opposer entre eux, l'UCP réunit ainsi des personnes partageant les mêmes valeurs.

N'ayant aucun rattachement national, l'UCP est avant tout une organisation syndicale professionnelle au service exclusif des personnels des administrations parisiennes et donc indépendante de tout courant politique, religieux ou philosophique.

Acteur déterminé du dialogue social, l'UCP participe activement aux instances concertatives, aux négociations sur les accords-cadres et accompagne au quotidien les personnels lorsque surviennent des difficultés individuelles ou collectives.

Dans un univers professionnel où les rapports humains se déshumanisent, l'UCP est très attachée au principe selon lequel chacune et chacun doit recevoir la reconnaissance qu'il mérite de son travail, que ce soit dans les efforts fournis comme dans les résultats obtenus, dans les conditions de travail qui lui sont offertes comme dans le déroulement de sa carrière.

Lors des dernières élections professionnelles, l'UCP a conservé le sixième rang dans la représentativité syndicale et a conquis le troisième rang par le nombre de ses représentants, que ce soit dans les commissions administratives paritaires, les instances concertatives centrales ou de direction !

Comité technique (CT) central du 2 décembre 2016

Alors que le budget-emplois 2017 a fait l'objet d'un vote défavorable unanime de la part des organisations syndicales représentatives au comité technique central du 22 novembre dernier, l'Administration était juridiquement contrainte de le soumettre à une nouvelle instance qui s'est tenue le 2 décembre dernier.

Alors que le texte soumis était identique, la même unanimité s'est dégagée pour le rejeter.

Si le formalisme juridique a été respecté, l'esprit du décret a été détourné, dès lors qu'aucune avancée n'a été proposée.

La Direction des affaires culturelles dans la tourmente

La Direction des affaires culturelles va devoir se résoudre à fonctionner dans la dispersion géographique et ses agents dans des locaux de plus en plus étriqués.

De plus, les conditions de travail se dégradent dans les bibliothèques du fait du comportement très agressif d'une partie du public. À titre d'exemple, depuis le 1er septembre 2016, huit fiches d'incident ont été établies dans une bibliothèque située au sud de Paris ; les agents sont insultés et le matériel bousculé…

Par ailleurs, les ambiances de travail sont fortement dégradées dans de nombreux établissements, avec des restrictions budgétaires depuis plusieurs années et la diminution importante des effectifs.

Enfin, les primes des personnels sont les plus basses de toute l'administration parisienne et la décision d'ouvrir le dimanche sept nouvelles bibliothèques accentue le malaise.

Syndicat des cadres techniques, section des ingénieurs des services techniques

Au sein du Syndicat des cadres techniques, la section des ingénieurs des services techniques a renouvelé son conseil d'administration et son bureau.

Le bureau est désormais composé de Joachim DELPECH, *Président*, Nicolas MOUY, *Vice-président*, Jean-Yves DELENTE, *Vice-président*, Joseph SANTUCCI, *Trésorier*, Muriel MANSION, *Trésorière suppléante*, Mathieu PRATLONG, *Secrétaire* et Valérie SNITER, *Secrétaire suppléante*.

Le conseil d'administration réunit Alain CONSTANT (DEVE), Jean-Yves DELENTE (DPE), Béatrice ABEL (DU), Christine BAUÉ (DU), Max DESAVISSE (DPE), Caroline HAAS (DPE), Xavier JANC (SG), Jérôme LEGRIS (DAE), Nicolas MOUY (DPA), Joseph SANTUCCI (DEVE), Valérie SNITER (DU), Dany TALOC (DVD), Christine VOISINE (DPA), Joan YOUNES (DEVE), Yves BORST (DRH), Pascal BRAS (DEVE), Amandine CABY (DLH), Joachim DELPECH (DEVE), Éric LEROY (DVD), Boris MANSION (DVD), Muriel MANSION (DVD), Vincent MERIGOU (DEVE), Sinicha MIJAJLOVIC (DPE), Sylvain MONTESINOS (DVD), Mathieu PRATLONG (DU) et Florian SAUGE (DFA).